Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260427-2026_3_31-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_3_31

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Laëtitia MARREC et Loïc TOURBOT.

Excusés : Geneviève WACK (pouvoir à Laëtitia MARREC), Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES), James TESSON (pouvoir à Amar HEDDADI) et Roméo AUNAY (pouvoir à Franck WALLON).
Absentes : Kira ZAYTSEVA et Daphné HERMES

Secrétaire de séance : Annick JAFFRES

Date de convocation : 22 avril 2026

Objet :
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la validation du secrétaire de séance

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article unique **: Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026.**

Pour : 17 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

La secrétaire de séance
Annick JAFFRES